
Présents : Irène Badin, Serge Biessy, Michel Bontoux, Abdelkader Boukacem, Estelle Brogère, Nicole Chochina, David Elicaste, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Evelyne Martinon, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira, Cécile Vincent, Danielle Ythier.

Excusés :

- Jean-Pierre Lovet POUVOIR donné à Jean-Charles Gallet
- Bruno Toneghin, pouvoir donné à Serge Biessy
- Patrick Benoiton

Secrétaire de séance : Michel Bontoux

Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Présentation de l'audit financier

Monsieur le Maire rappelle au conseil que en 2008, la société « Stratorial finances » a réalisé un audit financier. Cette analyse financière permet de mettre en adéquation les projets municipaux avec les marges financières de la commune.

Monsieur Pierre-Matthieu TERRIEN du cabinet « Stratorial Finances » présente aux membres du conseil municipal l'audit financier de la commune de Saint Victor de Cessieu réalisé en début d'année. Il précise en préambule que le document a été actualisé afin de tenir compte des montants définitifs de dotations perçues par la commune.

Monsieur Pierre-Matthieu TERRIEN explique la structure d'un budget communal et les grandes masses qui le constituent, en mettant en avant les dépenses et recettes sur lesquelles la commune peut jouer.

L'analyse rétrospective laisse apparaître une situation globalement favorable, matérialisée par les évolutions suivantes :

- Augmentation des dépenses et recettes de fonctionnement à un rythme similaire : +3,8% par an sur la période.
- Augmentation des recettes due à hauteur de 57% à l'augmentation de la fiscalité (Hors effet taux, les recettes de fonctionnement n'auraient augmenté que de 3,1%.
- Augmentation de la capacité d'autofinancement brute de 3,8% par an (représente 32,2% des recettes de fonctionnement de la commune, soit un niveau très élevé (10 points de plus que la moyenne de la strate).
- Besoin de financement des investissements (452k€ en moyenne par an) couvert par la capacité d'autofinancement brute à hauteur de plus de 87%, et un endettement de 23%, en sachant que 45% de la variation de dette est venue alimenter le fonds de roulement, ce qui constitue une source de financement pour les investissements futurs.
- L'encours de dette s'établit fin 2013 à plus de 2M€, et représente 4,8 années de CAF brute, soit un niveau satisfaisant.

Toutefois, il convient de prendre en compte plusieurs points de vigilance :

- Un tassement de l'évolution des recettes de fonctionnement en fin de période.
- Près de 50% des recettes de fonctionnement de la commune sont rigides (versements de fiscalité, dotations, compensations fiscales), la commune ne disposant d'aucune marge de manœuvre.
- Un prélèvement sur la dotation forfaitaire sera opéré en 2014, puis 2015 au titre de la contribution des collectivités à la réduction des déficits publics.

- La taxe sur l'électricité (49k€) en 2013 sera transférée en 2015 au SEDI (autorité organisatrice) et la commune pourra bénéficier au mieux d'un reversement de 50 %.

Nouveaux points

1/ Salle Saint Roch : Lot 2 gros œuvre entreprise Faugier-Dupuis avenant n°1

Monsieur Serge BIESSY explique au conseil que dans le cadre des travaux de la salle Saint Roch, et après avis du cabinet Gallois, Maître d'œuvre il convient de passer un avenant au marché passé avec l'entreprise de gros œuvre (lot 2) Fauger Dupuis afin de prendre en considération les travaux supplémentaires suivants :

- Démolition et reprise des murs de clôture
- Construction d'un mur béton
- Poutre BA de superstructure

Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'acceptation de ce 1^{er} avenant,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise Fauger Dupuis adjudicataires du lot n°2 GROS OEUVRE

Il est proposé au conseil :

DE CONCLURE l'avenant d'augmentation ci-après détaillés avec l'entreprise suivante :

Lot n° 2 : GROS OEUVRE

Attributaire : entreprise FAUGER DUPUIS, 4 chemin du Corsat 38 110 ST DIDIER DE LA TOUR

Marché initial notifié le 03 02 2014 - montant : 45 679,53 € HT

Avenant n° 1 - montant : 5 884,16 € HT

Nouveau montant du marché : 51 563,69 € HT

D'AUTORISER le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

- **Oppositions** : **0**
- **Abstentions** : **0**
- **Approbations** : **18**

La proposition est adoptée à l'unanimité

2/ Convention avec les services de l'État et du conseil général de l'Isère relative à la mise à disposition et à la mise à jour du PLU numérisé

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le Préfet de l'Isère et le Conseil Général de l'Isère se sont engagés dans un projet de numérisation de tous les documents d'urbanisme à l'échelle du département.

La connaissance des documents d'urbanisme présente un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs publics chargés de conduire les politiques d'aménagement du territoire et des acteurs privés chargés de réaliser les projets. C'est pour constituer une couverture départementale cohérente et comparable que cette opération de numérisation est organisée à l'échelle du département.

La démarche initiée par l'État et de le Département vise à mettre en place un partenariat avec les communes et les EPCI compétents pour mutualiser et harmoniser les pratiques en matière de numérisation des documents d'urbanisme.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'État et le Département de l'Isère ayant pour objet de définir les engagements respectifs des parties, en particulier les modalités de mise à disposition de la base de données initiale, de mise à jour, d'assistance et d'utilisation des données.

Il est proposé au conseil :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les services de l'État et le Conseil Général de l'Isère.

- **Oppositions** : **0**
- **Abstentions** : **0**
- **Approbatons** : **18**

La proposition est adoptée à l'unanimité

3/ Travaux de voirie année 2014 : demande d'engagement de subvention dans le cadre du contrat de développement territorial des Vals du Dauphiné

Vu, le code général des Collectivités territoriales,

Vu, le devis de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, d'un montant de 32 731 € hors taxe consistant en la réalisation de :

- Point à temps automatique sur voirie communale (15 tonnes)
- Travaux préparatoires et de revêtement en enrobé sur une route neuve (120 tonnes)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'entretien de la voirie communale s'inscrit dans le cadre de la convention de développement du territoire des Vals du Dauphiné.

Le projet représente un investissement de 32 731 € HT soit 39 277,20 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux font l'objet d'un marché public à procédure adaptée (application de l'article 28 du code des marchés publics). L'avis d'information simplifié a été envoyé à la publication aux affiches de Grenoble le 27 mai 2014. Les entreprises peuvent déposer leur offre en mairie jusqu'au jeudi 19 juin 2014 à 12h00.

Il est proposé au conseil :

D'APPROUVER le projet présenté

DE DEMANDER au Conseil Général l'engagement de la subvention

D'AUTORISER le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

- **Oppositions** : **0**
- **Abstentions** : **0**
- **Approbatons** : **18**

La proposition est adoptée à l'unanimité

4/ Convention psychologue du travail centre de gestion de l'Isère

Monsieur le Maire donne lecture de la convention du centre de gestion de la fonction publique de l'Isère relative à la mise à disposition d'une psychologue de la direction Santé et Sécurité au travail pour les agents de la commune. Cette convention d'une durée de 3 ans est renouvelable par tacite reconduction et couvre toutes les interventions qui seront autorisées au préalable par le Maire lorsque le médecin de prévention préconisera l'accompagnement d'un agent.

Il est proposé au conseil :

D'APPROUVER la convention présentée

D'AUTORISER le maire à signer la convention avec le CDG38.

- **Oppositions** : **0**
- **Abstentions** : **0**
- **Approbatons** : **18**

La proposition est adoptée à l'unanimité

5/ Mise en place d'un plan communal de sauvegarde (PCS)

L'élaboration de ce document vise à répondre aux objectifs suivants :

- Assurer l'information préventive et la protection de la population au niveau communal,
- Déterminer, en fonction des risques connus, les mesures de sauvegarde et de protection des personnes,
- Fixer l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- Recenser les moyens disponibles et définir les mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

La réalisation de ce document est obligatoire pour les communes concernées par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et/ou un plan particulier d'intervention (PP).

Il est proposé au conseil municipal de :

PRENDRE ACTE du lancement du projet d'élaboration du plan communal de sauvegarde,

DÉSIGNER Monsieur Serge Biessy, Maire Adjoint, comme chef de projet PCS.

- **Oppositions** : **0**
- **Abstentions** : **0**
- **Approbations** : **18**

La proposition est adoptée à l'unanimité

La Préfecture de l'Isère, l'Institut des risques majeurs de Grenoble (IRMa) et l'AMI organisent une réunion d'information intitulée : « Le maire face à la crise : le Plan Communal de Sauvegarde », qui se déroulera le mercredi 2 juillet 2014 à Saint-Etienne de Saint Geoirs de 18 à 20 heures.

Compte rendu des adjoints

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

Salle St Roch :

- Placo et faïence terminés
- Un dossier de demande d'aide à l'investissement pour la réalisation de travaux de modernisation de l'efficacité énergétique a été déposé auprès de l'entreprise « Charvet-Lamure Bianco » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie
 - o Aide pour l'isolation du plancher : 1 857 €
 - o Aide pour l'isolation des murs par l'extérieur : 2 149 €
 - o Aide pour l'isolation / toiture : en attente

Salle polyvalente

Une consultation vient d'être lancée pour la réfection du revêtement de la salle polyvalente. Monsieur Serge Biessy précise que la commission a retenu la solution d'un sol coulé. Le marché à procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) a été publié aux affiches de Grenoble. Les entreprises doivent faire parvenir leur offre en mairie avant le 30 juin 2014.

BCD Bibliothèque centre de documentation de la maternelle

M. Biessy informe le conseil que pendant les congés d'été des travaux de peinture, de la prochaine BCD des maternelles, seront réalisés.

Stade

M. Serge Biessy propose de poser 15 rochers au stade pour interdire l'accès aux équipements aux véhicules non autorisés par la commune. Après discussion, le conseil municipal donne son accord.

Mme Martine GAUTHIER – affaires sociales, logement

Mme Gauthier remercie les élus présents lors du repas des aînés du 7 juin dernier. Elle dresse le bilan de cette journée, très appréciée des aînés. Cette année 110 repas ont été servis dont 19 payants (accompagnant de moins de 70 ans, élus du conseil municipal et du CCAS).

Mme Cécile VINCENT – affaires scolaires

Mme Vincent présente au conseil municipal le document d'information sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires qui sera distribué très prochainement aux familles. Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a souhaité conserver la souplesse d'inscription actuelle. Pour des raisons d'organisation et de sécurité, les sorties intermédiaires entre 15h45 et 16h30 puis entre 16h30 et 17h30 ne seront pas autorisées en septembre. Un bilan sera réalisé avant les vacances de Toussaint.

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

La commission travaille sur la nouvelle édition du bulletin municipal qui sortira sous un nouveau format courant juillet. Une consultation a été lancée pour la conception/rédaction et l'impression de la plaquette.

Questions diverses

Bureau de poste

Mme Nicole Chochina informe le conseil que le collectif local de défense du service public postal va réaliser un comptage précis de la fréquentation du bureau de Poste de Saint Victor de Cessieu sur une semaine.

Ambroisie

Mme Evelyne Martinon, référente ambroisie pour la commune de Saint Victor de Cessieu s'est inscrite à une réunion d'information et de formation aux missions de référent Ambroisie organisée par l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes.

Fin de séance à 21h45